

Les Infos de Base

mercredi 16 mai 2007
volume 10, numéro 20
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 20 du 16 mai 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mai 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 20 du 16 mai 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 19 du 12 mai 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 mai 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 25 avril 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 21 avril 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 9 du 2 mai 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 mai 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., 1981, c. **A-29**, r. 1], a. 22.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie, D. 329-2007 du 02-05-07, (2007) 139 *G.O.* 2, 1991, a. 1.

Règlement sur les modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, [R.R.Q., c. **C-16**, r. 4.1], aa. 26, 27.

Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, Décision du 26-04-07, (2007) 139 *G.O.* 2, 1992, aa. 1, 2.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 26-04-07, (2007) 139 *G.O.* 2, 1992], nouveau.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues

professionnels du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 26-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1995], nouveau.

Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 177.01.1], remplacé.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, Décision du 26-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1995, a. 8.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 181.2], aa. 2, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, Décision du 26-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1998, aa. 1, 2.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. I-8, r. 5.1], remplacé.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Décision du 26-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1992, a. 25.

Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, [R.R.Q., c. I-9, r. 1.1], a. 41.

Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Décision du 26-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1994, a. 1.

Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 27-10-05, (2005) 137 G.O. 1, 1005], a. 11.

Avis, (2007) 139 G.O. 1, 466, a. 1.

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. M-30.01, Décision du 13-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1999], nouveau.

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. M-30.01, r. 0.1], remplacé.

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, Décision du 13-04-07, (2007) 139 G.O. 2, 1999, a. 11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la Banque du Canada, L.R.C. 1985, ch. B-2, aa. 6, 10, 22, 27, 27.1, 29.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 392-397.

Loi sur les lettres de change, L.R.C. 1985, ch. B-4, aa. 163.1-163.6.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, a. 398.

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. C-3, aa. 6, 14, 17-17.2, 18, 21, 23, 25.1, 26.06, 31.1, 33, 34, 35, 36, 37, 46, annexe.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 402-408, 413-421.

Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. C-21, aa. 2, 4, 9, 10, 14, 18, 19, 21.2, 24, 48.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 422 (partie), 423 (partie), 424-426, 429 (partie), 430 (partie), 432-434.

Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. 1985, ch. C-44, aa. 3, 188, 268.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 399-401.

Loi sur l'accise, L.R.C. 1985, ch. E-14, aa. 2, 2.2-2.4, 170, 170.1, annexe.

Loi no 2 d'exécution du budget de 2006, L.C. 2007, ch. 2, aa. 58-63.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. E-15, aa. 7, 68.5, 77, 79, 79.01, 79.02, 86, 87, 88, 95.1, 229, 230, 263.02, 280, 281.1, 296, 297.1, 315, 322.1, 326, 327.

Loi d'exécution du budget de 2006, L.C. 2006, ch. 4, aa. 124-129, 133, 133.1, 134, 135, 139 (partie), 140 (partie), 145, 146 (partie), 149, 151 (partie), 153, 156, 158-160.

Loi nationale sur l'habitation, L.R.C. 1985, ch. N-11, a. 17.1.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, a. 440.

Loi sur les liquidations et les restructurations, L.R.C. 1985, ch. W-11, aa. 2, 3, 162, 168, 171.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 443, 444, 446 (partie), 448, 449.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45, aa. 9, 20, 37, 38-40, 43, 65, 78, 82, 163, 222, 230, 236, 238, 243, 245, 250, 375, 375.1, 379, 384, 418, 419, 424, 425, 441, 443.1, 444.1, 444.3, 451, 453, 456, 457, 470, 476, 482, 483, 483.3, 496-498, 503, 504, 527.2-527.8, 529.1, 529.2, 533.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 337-342, 344-357, 359-361, 362 (partie), 364, 366-385.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46, aa. 2, 9, 14, 21, 39, 39.1, 39.2, 41, 62, 75, 79, 138, 156.09, 159, 168, 217, 223, 225, 231, 233, 245, 300, 373, 374, 375, 376, 376.01, 376.1, 376.2, 377, 377.1, 378, 380, 382, 383, 385, 385.1, 387, 393, 393.1, 394, 396, 398, 402.1, 413, 413.2, 413.3, 418, 438, 439, 455, 458.2, 459.1, 459.2, 459.4, 464, 466, 468, 471, 472, 482, 488, 494, 495, 495.3, 507, 522.011, 522.02, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 535, 539, 543, 551, 557, 558, 573, 576.1, 576.2, 585, 598, 599, 601, 602-604, 606, 608, 619, 629-631, 636, 638, 670, 678, 688, 689, 694, 706, 718, 722, 727, 749, 756, 803, 805, 812, 822, 875, 876, 877, 878, 879, 879.1, 880,

881, 882, 883, 884, 888, 890, 891, 893, 894, 896, 902, 903, 904, 906, 908, 928, 930, 933, 944, 973-973.06, 976, 976.1, 980.1, 989, ann. I, II.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 1-8, 10-23, 25-27, 29, 30 (partie), 32, 34-47, 48 (partie), 57, 75-82, 84, 86, 87, 88 (partie), 90, 92-110, 112-128, 130-134.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. **1991, ch. 47**, aa. 2, 9, 12, 21, 38, 39, 40, 43, 52, 54, 66, 75, 79, 83, 143, 167, 229, 233, 238, 247, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 268, 323, 346, 407, 407.1, 411, 416, 441, 445, 448, 449, 450, 453, 461, 462, 464, 465, 469, 476-478, 484, 486, 489.2, 490, 493, 495, 498, 499, 505, 512, 516, 519, 520, 523, 524, 527, 528, 528.3, 542.03, 542.04, 542.05, 542.06, 552, 554, 557, 569, 571, intertitre précédant l'article 573, 573, 574, 575, 576, 577, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 588, 589, 590, 591, 596, 602, 604, 604.1, 605, 607.1, 607.2, intertitre précédant l'article 610, intertitre précédant l'article 611, 612, 614, 622, 632.1, 634, 665, 678.1, 678.2, 678.3, 678.4, 678.5, 678.6, 679, 686, 687, 688, 707, 725, 726, 731, 745, 754, 757, 761, 796, 859, 866, 876, 927, 932, 938, 943, 969, 971, 974, 987, 991, 1016-1016.6, 1019, 1019.1, 1023.1, annexe.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 186 (partie), 187-196, 198-231, 233-256, 258-262, 264-270, 272-274, 277, 279-284, 288-291, 293-295, 299-308, 309 (partie), 310-315, 317-336.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. **1991, ch. 48**, aa. 2, 10, 11, 22, 24, 31.6, 31.7, 32-34, 36, 37, 50, 67, 71, 82, 86, 169, 221, 228, 233, 233.2, 235, 242, 284, 354, 354.1, 382.1, 383, 385.03, 385.04, 385.22, 385.251, 385.27, 385.28, 386, 388, 390, 393, 394, 406, 412, 418, 419, 431.1-431.3, 435.2, 459.2-459.8, 461.1, 461.2, 465.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 135-146, 148-159, 161-163, 164 (partie), 166, 168-185.

Loi sur la compensation et le règlement des paiements, L.C. **1996, ch. 6**, ann. aa. 4, 13.1.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 441, 442.

Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, L.C. **2001, ch. 9**, a. 19.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, a. 436.

Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada, L.C. **2001, ch. 29**, a. 2.

Loi sur les ponts et tunnels internationaux, L.C. 2007, ch. 1, a. 59.

Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, L.C. **2002, ch. 9, art. 5**, aa. 21, 27, 30, 40, 53, 55, 72.

Loi d'exécution du budget de 2006, L.C. 2006, ch. 4, aa. 99, 101, 102, 104, 105, 107, 111.

Loi de 2001 sur l'accise, L.C. **2002, ch. 22**, aa. 87, 134, 135, 165, 173, 188, 189, 254, 255.1, 286.

Loi d'exécution du budget de 2006, L.C. 2006, ch. 4, aa. 113, 116-118, 120-122;

Loi no 2 d'exécution du budget de 2006, L.C. 2007, ch. 2, aa. 55-57.

Loi sur les systèmes de télédétection spatiale, L.C. **2005, ch. 45**.

Entrée en vigueur de la Loi à l'exception de l'article 46, lequel est entré en vigueur à la sanction.

Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre, L.C. **2006, ch. 13**.

Entrée en vigueur de l'article 64.

Loi sur les ponts et tunnels internationaux, L.C. **2007, ch. 1**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.